

Motion du 6 octobre 2015 de Mme et MM. Morten Gisselbaek, Tobias Schnebli et Hélène Ecuyer: «Priorisons les logements pour les victimes de violences domestiques!»

(ainsi amendée par la commission du logement et acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 26 janvier 2022, dans le rapport M-1193 A)

MOTION

Considérant:

- que la violence domestique est une réalité qu'on ne peut nier ni accepter;
- que le manque de logements d'urgence pour accueillir les personnes victimes de ce type de violence est flagrant et reconnu, avec un déficit actuellement estimé à une fourchette de 200 à 300 logements de ce type;
- qu'il est du ressort des collectivités publiques de toute mettre en œuvre pour résoudre ce problème;
- qu'il est extrêmement difficile de trouver des logements libres pouvant être réaffectés et que, par ailleurs, la Ville ne construit pas de logements elle-même,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'étudier l'obligation, pour les bénéficiaires de *nouveaux* droits de superficie (droits distincts et permanents) pour des constructions de 20 logements et plus, de mettre à disposition 5% de la surface d'habitation comme logements *relais* dédiés aux personnes victimes de violences domestiques, et de leur imposer rapidement cette obligation;
- de confier la gestion de ces logements à l'une ou l'autre des associations ou structures actives dans ce domaine en partenariat avec les constructeurs;
- d'assurer que la location de ces logements se fasse *aux mêmes conditions que les autres locataires/coopérateurs* et d'en garantir le paiement auprès des constructeurs en cas de manquement de la part des gestionnaires de ces logements;
- d'appliquer le même principe aux logements que la Ville rénove lorsque l'absence de locataires le permet.